



## **Le fonctionnement des DLU est toujours à trouver...**

Lors du groupe de travail du 9 avril 2009 sur les DLU, l'Union SNUI-SUD Trésor a d'abord dénoncé le caractère succinct du dialogue social local. Trois mois après la mise en place des DLU, les organisations syndicales locales ont été enfin convoquées à une première réunion informelle mais elle ne portait que sur la présentation des organigrammes et il n'a été nulle part possible de débattre de l'organisation même des services.

S'agit-il donc là du domaine réservé du directeur ?

### **L'administration veut maintenir son calendrier en dépit des difficultés**

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, le cadrage national complet des DLU doit être établi préalablement à la généralisation. Pour nous, il est également exclu qu'il se règle en CAP nationale ou locale car il doit être établi en amont. L'Union SNUI-SUD Trésor a donc demandé le report de la 2<sup>ème</sup> vague de DLU à la fin de l'année puisque les services en préfiguration sont encore et toujours dans les cartons du fait des déménagements, et les agents DGI et DGCP simplement juxtaposés. Le fonctionnement des DLU de préfiguration n'en n'est qu'aux balbutiements, toutes les répartitions de tâches n'ont pas pu être effectuées, les services découvrent les problèmes les uns après les autres, et s'adaptent au jour le jour. Le fonctionnement de la DLU est toujours à trouver...

L'administration a pourtant rejeté la demande de report de l'Union SNUI-SUD Trésor. En définitive, pour la deuxième vague, la phase de préparation et de politique managériale aura lieu avant la rentrée et la création juridique de ces 12 nouvelles DLU aura lieu ensuite.

Selon la DGFIP, suffisamment d'éléments ont été donnés pour un cadrage opérationnel, on peut ensuite faire un débat sur telle ou telle question nous a-t-on dit... Bref, la méthode de l'administration, c'est d'établir un cadre général pour l'organisation des DLU et ensuite il suffit d'ajuster au fur et à mesure... Avec une telle méthode, les DLU risquent fort de naviguer à vue ! Et gare aux dérives locales !

### **Les DLU seront classées en quatre catégories**

Les critères de classement conduisent à répartir les directions selon un nombre de points. Pour l'administration, il en résulte des césures franches qui s'établissent naturellement. Elle a souligné que le respect de ces césures conduit à un classement approximatif de 25 DLU dans chaque catégorie (à 2 ou 3 unités près). Seules les catégories 2 et 3 posent problème puisque l'organisation qui en résulte est la suivante : en catégorie 2, les n° 2 ont le grade de directeur départemental des Impôts ou de chef de service du Trésor Public. En catégorie 3, les n° 2 ont le grade de directeur divisionnaire des impôts ou de directeur départemental du Trésor Public. Mr Rambal a expliqué qu'il y a un décrochage entre les deux catégories dans les niveaux d'encadrement. La Centrale va le compenser par la nomination d'un quatrième directeur divisionnaire pour atténuer la césure. Le quatrième a vocation à être implanté sur le pôle gestion fiscale (qui sera divisé en deux blocs ayant chacun un directeur divisionnaire à sa tête).

### **Le poids de l'encadrement des DLU : une lourdeur de fonctionnement prévisible**

L'Union SNUI- SUD Trésor a dénoncé le poids de l'encadrement (deux niveaux hiérarchiques DGI et DGCP) qui donne un sentiment d'armée mexicaine. Ainsi la DLU Nord, qui est la plus grosse DLU de préfiguration comporte 111 encadrants A+ et A, sur un effectif total de 828 agents de Direction tandis que la plus petite, l'Indre, comporte 24 encadrants A+ et A sur un effectif total de 94 agents de Direction.

### **Une circulaire garantissant les règles de gestion**

L'Union SNUI-SUD Trésor a exigé une circulaire sur les règles de gestion relatives aux DLU, intégrant la garantie de maintien à résidence, circulaire qui doit selon nous également intégrer la pérennisation d'un zonage pour les ALD et EDRA des départements bi-DSF. L'Union SNUI-SUD

Trésor, a également revendiqué l'extension de ce zonage à d'autres départements de vaste étendue.

En réponse, l'administration a indiqué que la circulaire est en préparation, la garantie de maintien à résidence y est prévue. Quant à la demande de pérennisation et d'extension du zonage des départements bi-DSF à d'autres départements de vaste étendue, l'administration a répondu qu'il faudra en rediscuter.

### **La pérennité des antennes garantie**

Le surdimensionnement des départements bi-DSF pose problème : quelle gestion humaine du personnel dans ces départements au très grand nombre d'agents (4000 pour le Nord, 3000 pour les Hauts de Seine) ? L'administration a rejeté la proposition de l'Union SNUI-SUD Trésor de constituer des sous-circonscriptions géographiques intégrant toutes les missions (y compris la RH). L'Union SNUI-SUD Trésor a donc demandé à l'administration de confirmer la pérennité des antennes, ce qu'elle a fait, en indiquant que les antennes pourront être des relais pour les fonctions supports.

### **Une nouvelle mission arrive : la politique immobilière de l'Etat.**

La circulaire du 26 janvier 2009 souligne « qu'elle aboutit à un accroissement très sensible du champ des missions de la DGFIP ». Or l'arrivée de cette nouvelle mission s'effectue sans créations d'emplois. L'organisation préconisée pour assumer cette nouvelle mission a de quoi surprendre : un conservateur des hypothèques qui conserve par ailleurs la direction de son service, et n'intègre donc pas les locaux de la DDFIP se trouve à sa tête. Un A+ le seconde, qui lui se trouve dans les locaux de la DDFIP. Les agents qui réaliseront les tâches induites par cette nouvelle mission sont bien sûr ceux du Domaine. La gestion de la politique immobilière de l'Etat sera placée sous l'autorité du préfet de région et du préfet de département qui sont les responsables de la stratégie immobilière de l'Etat. L'Union SNUI-SUD Trésor a demandé comment tout cela allait-il trouver une cohérence fonctionnelle.

Philippe Rambal a répondu que la mission de politique immobilière de l'Etat est toute nouvelle et a reconnu qu'il faut être au clair dans sa finalité. Il a accepté notre demande d'ouvrir une discussion sur cette nouvelle mission avec document de travail établi à l'appui... A suivre.

### **Les DLU ne doivent pas être déconnectées de l'évolution des missions.**

Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, les réformes en cours vont percuter les DLU sur leurs missions, les agents et les emplois. Ainsi :

- La réduction du nombre des Centres des Pensions et le projet de l'ONP (Office National de la Paye) ne sera pas sans conséquence.
- Le Contrôle Financier Régional (avec la régionalisation des BOP assortie de l'augmentation des seuils de visa d'engagement ainsi que de la recommandation de l'Administration d'un reprofilage des équipes au niveau de quelques cadres A) aura une incidence sur l'organisation du travail.
- Les évolutions en matière de dépenses de l'Etat (avec l'installation de Chorus et la volonté de l'Administration d'aller, à l'image des départements comptables ministériels, vers la mise en place de services facturiers) auront aussi des conséquences sur l'emploi.
- Le service du contrôle de la redevance audiovisuelle, qui doit rejoindre le pôle fiscal, suscite beaucoup d'interrogations ;

Mais, sur tous ces sujets, il n'y a pas de débat possible.

Ensuite, l'Union SNUI-SUD Trésor a souligné que la lecture du bilan d'un an de DGFIP réalisé par la Centrale pour les médias suscite les plus grandes inquiétudes. Il y est en effet indiqué que « la DDFIP est une direction performante : l'efficacité renforcée dans l'exercice de ses missions lui permet de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux (environ 2500 emplois supprimés par an sur la période de la fusion) et de faire baisser ses coûts de fonctionnement », alors que l'administration avait affirmé au GT du 6 mars que la fusion ne générerait pas en soi des suppressions d'emplois ! L'administration tient un discours aux médias et au autre aux organisations syndicales, ce que nous avons dénoncé. Pour l'Union SNUI SUD Trésor, il faut faire en sorte que pour l'accomplissement des missions il y ait les effectifs correspondants tant pour la mission fiscale que pour la gestion publique et non pas de suivre à travers la RGPP l'objectif gouvernemental de réduction des emplois.

Enfin, l'Union SNUI-SUD Trésor a rappelé à l'administration son engagement d'effectuer un point d'étape sur le fonctionnement des DLU de préfiguration. A suivre.

Paris, le 16 avril 2009